

AAMTI FORMATION

BOÎTE À OUTILS : LES CLÉS DES BONNES PRATIQUES POUR DÉVELOPPER L'ACTIVITÉ DE MANDATAIRE EN TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Objectif(s) de la formation

Appréhender et mettre en place les bonnes pratiques de l'activité de mandataire en transactions immobilières

Nature de la formation

Acquisition, entretien ou perfectionnement de connaissances et de compétences

Moyens pédagogiques

Séance de formation en salle, support pédagogique remis à l'apprenant, exposé théorique, étude de cas concrets, jeux de rôles

Équipements pédagogiques

Support pédagogique papier, calendriers de formation papier, outils et présentation de l'activité, rétroprojection powerpoint et paper board

Sanction de la formation

- Certificat de formation de satisfaction à l'apprentissage
- Attestation de présence

Evaluation des acquis

Questions, débats, jeux de rôles, cas-pratiques

Contact

AAMTI FORMATION
01 46 22 52 20
af@aamtiformation.fr

Public(s)

Avocats / Collaborateurs / Juristes

Prérequis

Pas de prérequis

Durée de la formation

1 jour (8h) - 9h/13h-14h/18h

Date(s) de la formation

Mercredi 4 juin 2025

Lieu de la formation

Au choix classe virtuelle ou présentiel* à Paris

* sous réserve des conditions sanitaires et organisationnelles

Intervenant(s)

Maître Michel VAUTHIER

Avocat au Barreau de Paris, Président d'AAMTI FORMATION

PROGRAMME ET THÉMATIQUES ABORDÉES

Matinée : 9h00 - 13h00

- I. Se poser les bonnes questions et les résoudre
 - L'association et le groupe facteur de succès
 - Notre groupe – tour de table - forces et faiblesses de chacun – participation active et résolution de problème
- II. Quelques règles de fonctionnement et leurs mises en pratique
 - La communication de l'avocat
 - Comment fais-je signer la lettre de mission ?
 - Quels honoraires je prends ?
 - Exclusivité ou non ? Comment se protéger ?
 - La visite du bien / l'avis de valeur

Déjeuner : 13h00 - 14h00

Après-midi : 14h00 - 18h00

- Rechercher le co-contractant :
 - Focus sur les annonces
 - Les co-contractants / la visite
 - Les « AUTRES » et moi
 - Les offres
 - Relation avant l'Avant-contrat
 - Avant-contrat qui rédige, qui corrige ?
 - Le contrat définitif
- III. Conclusion
 - Et après, à moi de jouer

Tarif par formation

Prix adhérents AAMTI 414.00 € TTC

(345,00€ HT - 20% TVA)

Prix non-adhérents : 511,00 € TTC

(425,83€ HT - 20% TVA)

Financement(s)

- FIF-PL pour les avocats www.fifpl.fr
- OPCO pour les collaborateurs (avocats salariés) et juristes

Modalités Inscriptions

En ligne sur <https://www.aamtiformation.com/>

Rubrique Formations

Cliquez sur le module de formation de votre choix dans la liste proposée puis sur « M'inscrire à cette formation ».

Pour vous inscrire, vous devez soit avoir créé votre compte gratuitement via l'« Espace Avocat », en haut à droite du site.

Soit en remplissant votre bulletin d'inscription joint ou à télécharger sur la page internet de la formation sur www.avocat-immo.fr, en l'adressant par voie postale avec votre règlement (Délais d'accès : nous contacter)

Cette formation est prise en compte dans le cadre de la formation continue de la profession des avocats pour une durée de 8h00.



Personne en situation de handicap, nous vous remercions de nous contacter au 01 46 22 52 20



AAMTI FORMATION

Avocat IMMO
www.avocat-immo.fr

Les programmes mentionnés sont évolutifs et sont susceptibles de modifications dans le cadre de leur actualisation.

Déclaration d'activité de formation AAMTI FORMATION SCIC Société coopérative d'intérêt collectif par action simplifiée, à capital variable enregistrée 11 75 618 43 75 auprès du préfet de région d'Île-de-France.
Siret : 892 472 689 000 17